

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Fûts vides de produits toxiques

Code Eural	150110*
Code déchet	018005

DESCRIPTION

Fûts vides de produits toxiques, produits causant des nuisances olfactives fortes (amines, amides, acrylates, mercaptans), produits fortement oxydants et réactifs, produits très acides (pH 0-2), produits lacrymogènes

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas de fûts avec des restes
- Pas de récipients sous pression (tels que bouteilles de gaz)
- La contenance du fût est min. 50 litres

Conditions d'emballage :

- Les dimensions maximales des fûts sont 0,95 m de hauteur et 0,65 m de diamètre
- L'épaisseur maximale du métal est 0,5 cm
- Le poids max. du fût est 50 kg